

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES DROITS HUMAINS**

**DISCOURS DE MADAME LA MINISTRE DES DROITS HUMAINS,
MARIE-MADELEINE KALALA
A L'OCCASION DE LA 61^e SESSION DE LA COMMISSION
DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES**

Genève, le 16 mars 2005

Monsieur le Président,

Au nom de mon pays, la République Démocratique du Congo et au mien propre, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection en qualité de Président du Bureau de la Commission des droits de l'Homme et vous souhaite ainsi qu'à tous les membres du bureau un franc succès.

Je me réjouis de la présence à vos côtés de Madame Louise ARBOUR, Haut Commissaire aux droits de l'homme, dont l'engagement pour les causes justes n'est plus à démontrer.

Monsieur le Président,

D'une façon générale, la situation des droits humains en République Démocratique du Congo s'améliore et ce, nonobstant la survenance, dans certaines parties du territoire national notamment dans les provinces des Nord et Sud Kivu, du Nord-Katanga et dans le district

de l'Ituri, de quelques événements douloureux générateurs de violation des droits humains.

Ces provinces renferment encore des poches de tension où des cas de tueries, de pillages, de viols et violences sexuelles, quoiqu'en recul, continuent d'être enregistrés. En effet, comme en décembre 2004, à Kanyabayonga dans le Nord-Kivu, on enregistre encore en Ituri des morts parmi la population civile du fait des bandes armées incontrôlées. En ce jour, près de soixante mille personnes sont jetées sur les routes à cause de la reprise des violences dans la région, violences liées à l'exploitation illicite des ressources naturelles de cette partie du pays. Le dernier cas grave est celui de l'assassinat de neuf casques bleus bengladeshi de la MONUC. Je voudrais réitérer ici au peuple bengladeshi ainsi qu'aux Nations Unies les condoléances et la compassion du peuple congolais.

Certains parmi les criminels avaient déjà été poursuivis et condamnés par la justice nationale tandis que pour le dernier cas, les personnes identifiées, dont certains officiers supérieurs, sont assignées à résidence en attendant la fixation de leurs dossiers devant les juridictions compétentes.

Monsieur le Président,

Le scandale de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants par ceux-là mêmes qui sont venus leur assurer la paix, à savoir le personnel de la mission onusienne en République Démocratique du Congo, s'ajoute à cette cohorte de malheurs.

Cette situation ne m'empêche pas de reconnaître les mérites des autres gardiens de la paix qui continuent d'oeuvrer avec abnégation pour le retour à la paix dans mon pays.

Monsieur le Président,

Les situations dramatiques sus évoquées n'ont fait que raffermir la volonté de mon Gouvernement de relever le défi de l'éradication des violations des droits humains.

C'est ainsi qu'il poursuit inlassablement ses efforts de pacification et d'unification du pays en vue de l'avènement d'un Etat de droit.

A cet effet, des efforts accrus sont fournis pour accélérer le brassage des troupes, issues des différentes composantes armées, indispensable pour la formation d'une armée républicaine ainsi que d'une police nationale.

Dans le même ordre d'idées, il apporte un soutien conséquent aux Institutions d'appui à la démocratie pour leur permettre de fonctionner de manière effective et efficiente et de se déployer sur l'ensemble du territoire national.

Des actions de sensibilisation au respect des droits humains et à la culture de la paix à l'intention des responsables chargés de l'application des lois et de la sécurité s'intensifient à plusieurs niveaux de responsabilité.

Cette volonté se manifeste également par la collaboration qui existe entre la Commission des Droits Humains de l'Assemblée Nationale et le Ministère des Droits Humains pour promouvoir et défendre les droits fondamentaux du citoyen.

En rapport avec ses engagements découlant des différents instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains qu'elle a ratifiés, la République Démocratique du Congo poursuit leur exécution.

C'est dans ce cadre que mon Gouvernement s'atèle à résorber le retard pris dans la soumission des rapports initiaux et périodiques aux différents Comités de surveillance des traités. En ce sens, il vient de

transmettre successivement les rapports périodiques concernant la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et celle du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Plusieurs autres rapports sont en cours d'élaboration.

Concernant les droits de l'enfant, mon Gouvernement poursuit son programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats à travers le pays, si bien qu'actuellement la pratique de l'enrôlement d'enfants pour en faire des combattants tend à disparaître sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président,

Par rapport aux violences sexuelles faites à la femme et aux enfants, il se tient dans la province de l'Equateur à Mbandaka, dans le cadre de la mise en œuvre, par l'initiative conjointe du programme inter agences multisectoriel de prévention et de réponse aux violences

sexuelles faites aux femmes et aux enfants, un séminaire d'harmonisation des textes répressifs relatifs aux violences sexuelles. Ce séminaire de haut niveau a pour objectif de doter le pays d'une loi susceptible de réprimer les nouveaux développements des crimes sexuels et de donner une réponse aux victimes de ces crimes.

Dans le domaine politique, il est à noter que le projet de constitution en examen au parlement propose la parité homme femme dans l'exercice des mandats politiques.

Monsieur le Président,

Afin de mettre toutes les chances du côté de la paix, mon Gouvernement s'emploie à la préparation d'élections libres, démocratiques et transparentes, en vue de mettre en place un nouvel ordre politique, asseoir la bonne gouvernance, vider la crise de légitimité du pouvoir, bref restaurer un Etat de droit.

Dans ce sens, mon Gouvernement s'atèle à réaliser les conditions nécessaires qui puissent permettre à la Commission Electorale Indépendante d'organiser, dans le délai constitutionnel, des élections à tous les niveaux.

Pour ce faire, la loi portant identification et enrôlement des électeurs a été votée et promulguée ; les opérations d'identification et de recensement des électeurs vont débiter au courant de ce mois.

Monsieur le Président,

Au-delà des efforts consentis au niveau interne, mon Gouvernement s'est résolument engagé dans le règlement de la situation conflictuelle au niveau régional, celle-ci contribuant énormément dans la survenance des événements perturbateurs des droits humains dans mon pays.

Aussi, en novembre 2004, la République Démocratique du Congo a pris une part active au 1^{er} Sommet de la

Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs dont la fin des travaux a été sanctionnée par la Déclaration de Dar Es-Salaam. De même, il a souscrit à toutes les résolutions et recommandations des Nations Unies et de l'Union Africaine relatives à la restauration de la paix dans la Région.

Mon pays est encore prêt à donner le meilleur de lui-même pour la réussite de toute initiative tendant à la paix mais il souhaite que toutes les parties engagées dans ce processus respectent également les engagements pris. La quiétude de nos populations en dépend.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, qui est partie à plusieurs instruments juridiques internationaux protecteurs des droits humains, ne peut pas tolérer que des actes de violation des droits humains continuent de se commettre impunément sur son territoire.

C'est dans ce souci que mon Gouvernement fait actuellement de la lutte contre l'impunité son cheval de bataille. En effet, cette lutte figure parmi ses actions prioritaires d'assainissement non seulement du milieu politique, mais également du milieu social et économique en vue de la stabilisation et de la sécurisation de la vie de la population civile par le renforcement de la justice tant civile que militaire.

Ainsi, je voudrais réitérer la demande du peuple congolais pour la création du Tribunal Pénal International pour le Congo en vue de régler la question des crimes internationaux commis dans notre pays avant l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale. Cette justice au niveau international pourra ainsi être à la base d'une paix durable dans la région des grands lacs et même pour l'ensemble de l'Afrique Centrale.

De même, il est souhaitable que des enquêtes internationales indépendantes puissent clairement désigner les responsables des tueries de Bukavu de juin 2004 ainsi que ceux du massacre des réfugiés congolais du camp de Gatumba, au Burundi, pour qu'ils soient poursuivis et punis en même temps qu'on assurera la réparation aux victimes.

La même certitude de réparation doit être garantie aux victimes des abus sexuels commis par le personnel de la MONUC.

C'est ici l'occasion de féliciter les Etats qui ont ouvert des procédures judiciaires contre leurs nationaux impliqués dans lesdits abus. Il convient cependant de leur rappeler de ne pas oublier les réparations dues aux victimes. J'ose espérer que les autres Nations concernées vont leur emboîter le pas.

Il y a lieu de noter pour cette question que pour des populations qui ont longtemps souffert des abus sexuels, il est particulièrement déplorable que ceux commis à leur protection leur infligent à leur tour pareil traitement. Aussi, j'estime qu'il est impérieux de mettre tout en œuvre pour que ce désastre ne se reproduise plus jamais nulle part dans le monde. Il y va de la crédibilité des missions de maintien et d'imposition de la paix.

A mon avis, la suppression des immunités relativement à ces crimes serait un pas important dans le sens de la dissuasion car ce personnel est conforté par la protection que lui assure son statut.

Cette démarche a en outre pour avantage de rapprocher les victimes de la justice en vue de leur participation effective aux procès et de leur réparation

Monsieur le Président,

Je ne saurai terminer mon propos sans rappeler que l'an dernier, à sa soixantième session, la Commission a décidé d'examiner désormais la situation des droits humains en République Démocratique du Congo au point 19 de son ordre du jour, à savoir les services consultatifs et la coopération technique en matière de droits humains.

Ce changement interne traduit effectivement la reconnaissance, par la Commission, des efforts fournis par mon Gouvernement pour améliorer la situation des droits humains dans le pays malgré les nombreux écueils rencontrés.

Aussi, qu'il me soit permis de féliciter et d'encourager l'Expert indépendant pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de la connaissance et de la résolution des problèmes épineux de la situation des droits humains dans un pays aussi vaste que la République Démocratique du Congo. Je suis certaine qu'avec son concours, celui de la Commission tout entière et du

Haut Commissariat, mon Gouvernement pourra réussir le défi de l'amélioration de la situation des droits humains en République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.